

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 JUILLET 2025, 19H30

Conseil Municipal de la commune de Saint-Victor-de-Morestel

Appel des présents : Frédérique LUZET, Emilie MAZERON, Pierrick RAY, Marie-Claude VICAT, Alain CHARGROS, Pierrick DE VAUJANY, Estelle TAVAGNUTTI, Gilbert GIPPET, Charlotte PEGOUD et Alexandre BARRIER

Mickaël PEYRONNET, Stéphanie BRUNET et Sandra PEYROL sont absents

Aurélie VINCENT donne procuration à Emilie MAZERON
Richard BELLANCA donne procuration à Alain CHARGROS

Secrétaire de séance : Emilie MAZERON

Ouverture de séance : 19h00

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour de la séance :

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 02.06.25
2. Information : restitution des audits énergétiques des 3 bâtiments communaux avec la présence de Caroline DESPLANQUES (AGEDEN)
3. Information : point sur le projet d'aménagements de la traversée du village
4. Restitution de l'étude sur l'intégration du réseau de chaleur pour les 3 bâtiments centraux dans le projet total de réhabilitation de la salle des fêtes et école maternelle. Décision à prendre pour l'intégration ou non.
5. Délibération : modification de la délibération DE-021-2025 concernant la rétrocession foncière au Syndicat des eaux des Abrets
6. Délibération : remboursement à un conseiller municipal des frais engagés pour des travaux réalisés au four de la Sauvagine pour un montant de 45.46€
7. Délibération : Décision modificative pour réaffecter le fonds de péréquation aux DMTO (chapitres différents / sincérité du budget)
8. Délibération : définition des conditions d'amortissement des subventions versées (arceaux vélo CCBd) et décision modificative correspondante
9. Délibération : demande de subvention auprès de TE38 dans le cadre du Fonds Chêne pour l'aide au financement des audits énergétiques des bâtiments communaux

10. Délibération : demande de subvention de l'association du Souvenir Français
11. Information : Course cycliste Tour de l'Avenir qui passera sur la commune le 24 août
12. Information sur les projets de la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné
13. Point travaux en cours
14. Point Urbanisme et PLU
15. Questions diverses

Madame le maire accueille Caroline DESPLANQUES, de l'association AGEDEN (Association pour une GEstion Durable de l'Energie) qui nous accompagne depuis plusieurs mois dans le cadre du projet de rénovation de la salle des fêtes notamment.

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juin 2025

Madame Le Maire rappelle aux élus que le procès-verbal de la séance du 2 juin dernier leur a été transmis et les questionne sur d'éventuelles remarques ou modifications à apporter. Aucun conseiller ne formule de remarque.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote à l'unanimité l'approbation du procès-verbal du 2 juin 2025.

2/ Information : restitution des audits énergétiques des 3 bâtiments communaux avec la présence de Caroline DESPLANQUES (AGEDEN) - 4/ réflexion sur l'intégration ou non d'un réseau de chaleur dans le projet total de réhabilitation de la salle des fêtes et école maternelle

Madame le maire explique au conseil municipal qu'un rendez-vous de restitution des audits énergétiques a eu lieu le 26.05.2025 avec le bureau d'études Flores.

Ces audits avaient été demandés par la municipalité afin d'intégrer l'audit complet des bâtiments communaux à l'étude globale de rénovation du bâtiment école/salle des fêtes pour être en règle avec le décret tertiaire.

Madame le maire dresse l'état des lieux, bâtiment par bâtiment, des équipements, des sources de déperdition et des coûts de l'énergie et informe le conseil municipal que Mme DESPLANQUES va détailler ces audits et présenter en parallèle l'opportunité de la mise en place d'un réseau de chaleur (point n°4 inscrit à l'ordre du jour).

Synthèse des performances :

Salle des fêtes / école maternelle

- › Enveloppe : très faiblement isolée
- › Ventilation : absence d'équipements performants et répondant aux exigences du Règlement sanitaire départemental type (RSDT)
- › Chauffage : panneaux rayonnants électriques vétustes et peu performants
- › Consommations énergétiques globales : 88,1 kWh_{EF}/m² /an, soit 70 995 kWh_{EF}/an
- › Coût énergétique annuel (2023) : 24 700 € TTC



Mairie / école élémentaire

- › Enveloppe : isolation partielle (zone mairie isolée, zone école non isolée), combles isolés
- › Ventilation : absence d'équipements performants et répondant aux exigences du Règlement sanitaire départemental type (RSDT)
- › Chauffage : zone mairie avec PAC et radiateurs électriques, zone école avec chaudière fioul très vétuste et peu performante
- › Consommations énergétiques globales : $213,8 \text{ kWh}_{\text{EF}}/\text{m}^2 \text{ /an}$, soit $75\,888 \text{ kWh}_{\text{EF}}/\text{an}$
- › Coût énergétique annuel (2023) : $9\,577 \text{ € TTC}$



Restaurant scolaire / école élémentaire

- › Enveloppe : isolation moyenne à bonne (bâtiment de 2004)
- › Ventilation : ventilation mécanique simple flux fonctionnelle mais contrôle des débits à effectuer.
- › Chauffage : chaudière fioul en état correct
- › Consommations énergétiques globales : $122,5 \text{ kWh}_{\text{EF}}/\text{m}^2 \text{ /an}$, soit $42\,769 \text{ kWh}_{\text{EF}}/\text{an}$
- › Coût énergétique annuel (2023) : $5\,922 \text{ € TTC}$



Madame Caroline DESPLANQUES fait un rappel du cadre réglementaire et des enjeux liés au décret tertiaire et aux obligations concernant les ERP accueillant du public de moins de 6 ans. Elle présente les données chiffrées des consommations d'énergie actuelles et les objectifs de réduction à horizon 2050, bâtiment par bâtiment. Elle expose au conseil les enjeux de la mise en place d'un réseau de chaleur pour l'ensemble des bâtiments communaux qui se trouvent proches les uns des autres (mairie/salle des fêtes et restaurant scolaire), dans le cadre du Contrat de Chaleur Renouvelable, dispositif national du Fonds Chaleur de l'Ademe. Elle présente les différents réseaux de chaleur (bois, géothermie et solaire thermique), leurs avantages propres, leur intérêt et leur pertinence. Elle détaille 2 hypothèses, avec leur coût et les gains escomptés : les granulés de bois et les plaquettes de bois déchiqueté, en les comparant avec la solution actuelle.

En résumé	Solution granulés de bois	Solution bois déchiqueté	solution de référence
Investissement prévisionnel €HT	297 413 €	379 232 €	123 000 €
Subventions € HT	137 220 €	137 220 €	- €
Reste à charge	160 193 €	242 012 €	123 000 €
Prix global de l'énergie €TTC/kWh - Année 1 (amortissement inclus)	0,139 €	0,189 €	0,258 €
Coût global sur 20 ans (avec évolution des coûts de combustible et de maintenance)	681 415 €	689 924 €	1 198 116 €
Emissions annuelles de gaz à effet de serre (Tonnes éqCO2/an)	2,3	2,7	59,5

Madame le maire et les élus échangent après cette présentation et se questionnent sur la pertinence d'étudier en parallèle un réseau en géothermie pour se préserver de tout aléa concernant l'évolution du marché du bois.

Après échanges et débat, le conseil municipal décidé à l'unanimité d'intégrer l'étude de la création d'un réseau de chaleur au projet global de réhabilitation de la salle des fêtes et école maternelle.

Enfin, madame le Maire évoque avec le conseil municipal le lancement officiel et opérationnel du recrutement de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour le projet salle des fêtes/école maternelle.

En toute transparence, elle souhaite donner les éléments financiers pour lancer l'appel d'offre en cette fin de mandat. En effet, si l'équipe actuelle n'était pas reconduite lors des élections municipales 2026 et qu'une autre équipe était élue et ne souhaitait pas porter ce projet de réhabilitation, les frais engagés pour les études et le début de la maîtrise d'œuvre et AMO serait d'environ 26 000 euros (entre septembre 2025 et avril 2026). Elle demande au conseil municipal de se prononcer pour lancer ou non l'appel d'offre de recrutement de l'équipe de maîtrise d'œuvre et architecte. A l'unanimité, le conseil se prononce en faveur du lancement du marché de recrutement de l'équipe de maîtrise d'œuvre et architecte.

3/ Information : point sur le projet d'aménagements de la traversée du village

Madame le Maire informe le conseil municipal que le cabinet de géomètres Ellipse qui nous accompagne sur le projet d'aménagements de la traversée du village nous a fait parvenir ce jour l'ensemble des documents afin que le marché public puisse être lancé et publié. La réception des candidatures sur ce marché sera effective jusqu'au 12 septembre 2025 puis un temps d'analyse sera nécessaire afin de retenir le candidat final. Les travaux débiteront fin octobre.

5/ Délibération : modification de la délibération DE-021-2025 concernant la rétrocession foncière au Syndicat des eaux des Abrets

Madame Le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de modifier la délibération DE-021-2025 voté lors de la séance du 2 juin 2025 concernant le projet de cession des ouvrages eau et assainissement au Syndicat des Eaux des Abrets.

En effet, le Symideau a voté la délibération validant ce projet lors de leur séance du 01.07.2025 et il existe des discordances de surfaces sur 3 parcelles entre leur délibération et la nôtre.

Afin de les rendre cohérentes, les surfaces suivantes sont modifiées pour être conformes aux surfaces cadastrales réelles :

- AD 174 pour une surface de 2 421m² et non 2 469m²
- C921 et C 923 pour une surface de 205 m² et non 207m²
- AC 85 pour une surface de 383m² et non 388m²

Soit un total de 10 920m² et non 10 975 m² comme inscrit dans notre délibération DE-021-2025.

Après délibérations, le conseil municipal adopte à l'unanimité moins 1 voie (M. GIPPET élu au Symideau, ne prend pas part au vote), la correction des surfaces initialement déclarées dans la délibération du 2 juin 2025.

6/ Délibération : remboursement à un conseiller municipal des frais engagés pour des travaux réalisés au four de la Sauvagine pour un montant de 45.46€

Madame le Maire explique au conseil que des travaux de réfection de la dalle du four communal du quartier de la Sauvagine ont été réalisés bénévolement par les habitants du quartier, en accord avec l'équipe municipale. M. BELLANCA Richard a engagé des frais pour un montant de 45.46€ en date du 31.05.2025 relative à l'achat de matériaux nécessaires à la réalisation des travaux précités. Les travaux ont été achevés début juin 2025 sur ce four communal et Madame le maire sollicite le conseil afin d'effectuer le remboursement à M. Richard BELLANCA de ces frais relatifs à l'amélioration d'un bien communal.

Après délibérations, le conseil municipal autorise Madame le Maire à ordonner le mandatement correspondant au remboursement des frais engagés à M. BELLANCA, soit un montant de 45.46€ conformément à la facture fournie.

7/ Délibération : Décision modificative pour réaffecter le fonds de péréquation aux DMTO (chapitres différents / sincérité du budget)

Madame le Maire explique au conseil qu'il y a lieu d'imputer de manière la plus juste chaque dépense et chaque recette inscrite au budget d'une collectivité. Elle informe conseil municipal que la collectivité a perçu, au titre de l'année 2025, un montant de 49 833.72€ au titre du Fonds de péréquation des droits de mutation et que cette recette a été imputée de manière incorrecte :

- Imputation comptable affectée au titre n°125 de l'année 2025 : 73123 (chapitre 731 Fiscalité locale)

Après vérification par le Trésor Public, le titre a été rejeté pour être comptablement réaffecté de la manière suivante :

- Imputation comptable réelle au titre n°133 de l'année 2025 : 73223 (chapitre 73 Fiscalité reversée)

Les mouvements comptables ayant été rectifiés dans un principe de sincérité budgétaire, il convient donc de prendre une décision modificative afin de réaffecter les crédits budgétaires votés lors de la séance du conseil municipal du mois d'avril. En effet, les crédits budgétaires concernant cette recette avaient été inscrits au compte 73123 et non au compte 73223, imputations inscrites dans des chapitres différents dans la nomenclature comptable M57.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Imputation M57	Crédits ouverts	Crédits réduits
73123		49 800
73223	49 800	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la décision modificative telle que décrite ci-dessus pour respecter le principe de sincérité du budget.

8/ Délibération : définition des conditions d'amortissement des subventions versées (arceaux vélo CCBD) et décision modificative correspondante

Madame le Maire rappelle au conseil municipal l'adoption de la nomenclature comptable M57 pour la commune de Saint-Victor-de-Morestel au 01/01/2023. Dans le cadre de l'installation des petits équipements vélo fourni dans un dispositif européen via la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné pour un montant de 299.71€ au cours de l'année 2024, le paiement administratif de ces arceaux a été considéré comme une subvention versée à la CCBD au sens comptable.

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire de définir une durée d'amortissement des subventions versées et rappelle les règles définies dans le cadre comptable de la nomenclature M57 concernant les amortissements des subventions d'équipement versées qui sont amorties sur une durée maximale de :

- a) cinq ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études, auxquelles sont assimilées les aides consenties aux entreprises, non mentionnées aux b) et c) ;
- b) trente ans lorsqu'elle finance des biens immobiliers ou des installations ;
- c) quarante ans lorsqu'elle finance des projets d'infrastructures d'intérêt national (exemples : ligne TGV, logement social, réseaux très haut débit...).

L'organe délibérant peut faire le choix, pour les subventions de faible montant et dans un objectif de simplification comptable, faire le choix de fixer une durée différente. Madame le maire propose que les subventions versées inférieures ou égales à un montant de 2000€ soit amorties en une seule année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à la majorité, d'amortir sur une année comptable les subventions versées d'un montant inférieur ou égales à 2000€.

9/ Délibération : demande de subvention auprès de TE38 dans le cadre du Fonds Chêne pour l'aide au financement des audits énergétiques des bâtiments communaux

Comme évoqué précédemment, les audits énergétiques des 3 bâtiments communaux ont été réalisés en parallèle du projet de rénovation du bâtiment salle des fêtes/école maternelle pour répondre aux exigences du décret tertiaire visant les Etablissements Recevant du Public.

Madame le maire informe le conseil que dans le cadre du programme ACTEE+ PRO INNO 66 – **Fonds CHENE** et d'une convention à ce sujet avec notre partenaire TE38, la collectivité peut déposer un dossier de demande d'aide financière auprès de la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités) pour ces audits, à hauteur de :

- 80% concernant le bâtiment du restaurant scolaire, dont le coût est de 5 810€ HT
- 80% concernant le bâtiment mairie/école primaire, dont le coût est de 5 810€ HT
- 65% concernant le bâtiment école maternelle/salle des fêtes, dont le coût est de 3 000€ HT
=> Soit un coût total définitif du projet figurant sur les justificatifs de dépenses de 14 620€ HT.

Madame le maire détaille de la manière suivante le plan de financement prévisionnel :

Fonds CHENE	Autre financement public	Reste à charge
Restaurant scolaire : 4 648 €HT	0€HT	1 162 €HT
Mairie/Ecole primaire : 4 648 €HT	0€ HT	1 162 €HT
Ecole maternelle/Salle des fêtes : 1 950€ HT	0€ HT	1 050 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De mettre en œuvre à son initiative et sous sa responsabilité le projet Audit énergétique des bâtiments communaux, retenu dans le cadre de la convention de Partenariat conclue entre la FNCCR, TE38 et l'AGEDEN, le SDIS38 et l'intercommunalité SMVIC dans les conditions prévues par la convention ci-annexée ;
- De demander à TE38, en tant que coordinateur du groupement de commande des bénéficiaires lauréats, l'attribution de la contribution financière au titre du programme ACTEE+ PRO-INNO-66 – Fonds CHENE, dans les conditions prévues par la convention ci-annexée ;
- D'autoriser Madame le maire (ou son représentant) à signer la convention financière pour la mise en œuvre du programme ACTEE+ PRO-INNO-66 – Fonds CHENE avec TE38, telle qu'annexée à la présente délibération, ainsi que tous documents relatifs au projet.

10/ Délibération : demande de subvention de l'association du Souvenir Français

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un budget de 10 000€ a été validé lors du vote du budget primitif 2025 lors de la séance du 7 avril 2025. Ce budget permet de répondre aux différentes sollicitations reçues par la commune.

L'association du souvenir Français sollicite la collectivité pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 100€.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le rôle de cette association qui œuvre pour entretenir certaines concessions de soldats inconnus dans les cimetières et certains monuments aux morts. Elle œuvre aussi beaucoup dans les écoles pour entretenir la mémoire.

Madame le Maire rappelle au conseil que les crédits budgétaires inscrits au budget 2025 pour les dons aux associations n'ont pas été consommés en totalité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité, la subvention d'un montant de 100€ pour l'association du souvenir français.

11/ Information : Course cycliste Tour de l'Avenir qui passera sur la commune le 24 août

Madame le Maire informe le conseil municipal du passage de la course cycliste Le tour de l'Avenir 2025 sur le territoire de la commune le dimanche 24 août 2025 et en détaille le parcours. Elle sollicite les membres du conseil pour se porter volontaire afin d'être signaleur sur le tracé (assurer la sécurité aux carrefours sur le tracé de la course).

12/ Information sur les projets de la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné

Madame le Maire informe le conseil municipal de l'avancement de la mise en place du Service de Transport à la Demande sur le territoire de la CCBD. L'enjeu de ce dispositif est, dans un 1^{er} temps, de faciliter l'accès aux services de proximité et de santé, notamment dans le bassin de Morestel puis plus loin par la suite, notamment pour les soins médicaux. Madame le Maire explique que 3 véhicules de 9 places seront dédiés à ce service, dont la réservation se fera en ligne. Sur la commune, il a été fait le choix de désigner les arrêts de bus déjà existants comme points possibles de départ pour ce service, dont la facturation sera de 2€ par personne (ou 1€ pour les personnes bénéficiant des minimas sociaux/ à revenus modestes)

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la collectivité a fait le choix d'adhérer au nouveau service de mutualisation de création et d'hébergement de site internet via la Communauté de Communes car le site actuel était obsolète. En collaboration avec le service dédié de la CCBD, Madame Emilie MAZERON annonce que le nouveau site est en cours d'élaboration et sera ouvert fin août.

Ensuite, Madame le Maire informe le conseil de l'avancement de 2 projets de maisons de Santé sur le territoire : 1 sur la commune de Les Avenières-Veyrins-Thuellin avec une crèche, un pôle santé du Département et de la CCBD et 1 sur la commune de Morestel avec la maison de santé en cours de déploiement vers l'hôpital, avec l'arrivée prochaine de nouveaux médecins dans les locaux provisoires (en attente de la réhabilitation du bâtiment de l'ancienne cure).

Enfin, Madame le Maire explique au conseil que, dès que nous serons en possession de toutes les informations nécessaires à une prise de décision, le projet de schéma de mutualisation de services de la CCBD sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil du mois de septembre.

13/ Point travaux en cours

M. Pierrick Ray, adjoint en charge des travaux, informe le conseil que le 2^{ème} passage de l'entreprise MERLE a été effectué dans la cadre de la campagne de fauchage 2025.

Le planning des travaux de la salle des maîtres est tenu, et certains artisans sont déjà intervenus à ce jour. La rénovation de cette salle sera achevée avant la rentrée scolaire 2025/2026, comme évoqué initialement.

Enfin, Madame le Maire informe le conseil que les travaux de voirie de l'Impasse des Vorges (en commun avec Brangues) se dérouleront dans les 15 jours à venir.

14/ Point Urbanisme et PLU

Gilbert GIPPET, adjoint en charge de l'urbanisme, présente les différents dossiers déposés depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'enquête publique du PLU aura lieu du 6 octobre au 6 novembre.

15/ Questions diverses

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nomination de Céline PELLOUX comme nouvelle directrice de l'école et annonce qu'elle va recruter une personne en service civique pour l'année scolaire 2025/2026.

Elle annonce aussi que le recrutement pour le remplacement de Mickaël COLIN est terminé et que le candidat retenu est M. Jonathan HAQUETTE, qui prendra son poste au 01.09.2025.

Clôture de séance : 21h29